

MODALITÉS DE VOTE

Vote et dépouillement

Un bureau de vote sera ouvert de 18h30 à 19h15 le mardi 17 décembre 2024 dans les locaux de l'INSP au 2, avenue de l'Observatoire 75006 Paris.

Le dépouillement de l'ensemble des votes commencera à 19h15. Il sera effectué en public, sous le contrôle du Bureau de l'Association SeRViR en exercice et de deux scrutateurs membres de l'Association, ni membres sortants, ni candidats au renouvellement partiel des instances. Les résultats seront publiés le lendemain sur le Site Internet www.serviralumni.com.

Trois modalités de vote sont possibles :

1- Vote sur place

Mode de vote à privilégier pour les membres présents à Paris le jour de l'Assemblée Générale.

2- Vote par correspondance

Mode de vote à privilégier pour les membres ne pouvant être présents.

Pour être valable, le bulletin de vote doit parvenir par courrier au Siège de l'Association (226, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris), sous double enveloppe cachetée, un jour franc avant le jour du scrutin, soit le mardi 16 décembre 2024.

L'enveloppe extérieure doit porter le nom, le prénom, la promotion et l'adresse du votant, sous peine de nullité de vote, ainsi que la mention « Elections partielles du Conseil d'Administration ».

L'enveloppe intérieure, qui renferme le bulletin de vote, ne doit comporter aucune indication permettant d'identifier le votant, sous peine de nullité du vote.

3- Vote par procuration

Le pouvoir écrit, donné à cet effet à un membre de l'Association à jour de sa cotisation et présent à l'Assemblée Générale, doit être daté et signé. La procuration doit mentionner au moins un nom de mandataire. Le mandant peut porter sur sa procuration le nom de trois mandataires potentiels. Sous peine de nullité, le pouvoir mentionne clairement l'identité du mandant et celle du ou des mandataires dans l'ordre préférentiel ainsi que la date de l'assemblée générale concernée. Chaque membre présent ne peut détenir plus de cinq pouvoirs en sus du sien (cf. modèle de pouvoir joint).

Le pouvoir doit parvenir à l'Association par courrier ou par courriel (info@serviralumni.com), **avant le mardi 16 décembre 2024 à minuit.**

Précisions concernant le bulletin de vote

Le bulletin de vote comporte trois noms (candidats désignés par leur section), pour trois sièges à pourvoir, selon la répartition optimale par section décidée par l'Assemblée Générale le 29 juin 2022. Le vote préférentiel (numérotation des candidats) n'est pas admis.

Dans tous les cas, **sous peine de nullité**, le bulletin ne doit pas comporter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, sans ajout manuscrit.